Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_106CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absent(s) Représentés(s)	4
Absents excusés Non représentés	0

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

Absents représentés :
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

Absent excusé non représenté : 0

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_106CM2711-DE

Délibération n°2025-106

Objet de la délibération : ASB – Répartition des charges entre la commune et l'office du tourisme – Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant.

La commune de Damgan dispose de la propriété d'un appartement au dernier étage de l'office du tourisme qu'elle loue. Les deux entités partagent certaines charges de copropriété puisque la PAC se situe dans le bâtiment de la police municipale : électricité de l'ascenseur, des parties communes, etc.
Considérant que la commune et l'EPIC ont constitué une ASL chargée de définir les charges mutuelles du bâtiment de l'office du tourisme et répartir ces dernières entre l'EPIC et la commune
Considérant que la commune et l'EPIC ont également mandaté un syndic pour gérer la copropriété consistant dans la gestion de la PAC situé dans le bâtiment de la police municipale.
Considérant en effet la mise en place du syndic au 1er juillet 2025.
Considérant que l'office du tourisme a réglé les frais liés à la quote part de la commune durant le premier semestre 2025.
Considérant que la commune doit donc régler de janvier à juin 2025 le montant de 1435,64 € HT à l'office du tourisme dans le cadre de la répartition des charges, le plus gros poste résultat de l'électricité.

Vu le CGCT,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances 24 novembre 2025.
Vu le projet de facturation de l'office du tourisme pour la période courant du 1er janvier au 30 juin 2025.
Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 DECIDE le règlement de 1435,64 € HT au titre de la période du 1er janvier au 30 juin 2025 pour les charges dues par la commune concernant le bâtiment de l'office du tourisme.

Art.2 PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget communal 2025 et s.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/11/2025
Le Maire
Jean Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_106CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	pouvoir donné à Christine GUYOT
10	SOLMON François-Robert	pouvoir donné à B. Adam LEVACON
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	pouvoir donné à Serge le Personnic
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	pouvoir donné à JM Colombel

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON